

L'ACTUALITÉ 2020

édito

L'Essentiel pour connaître l'essentiel des activités de l'Afiph au cours de l'année qui vient de s'écouler, tel est l'objectif de ce journal.

Il vous propose de prendre connaissance des principaux dossiers qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle statutaire. Il facilite la lecture des différents documents officiels soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Vous trouverez dans ce numéro des résumés des différents rapports, ainsi que les principaux chiffres.

Pour ceux qui souhaitent disposer de l'intégralité des documents, vous pouvez les obtenir sur simple demande au siège (04 76 46 39 66) ou en les téléchargeant depuis le site : www.afiph.org

sommaire

L'actualité 2020	p. 1
Les faits marquants	p. 2
L'action associative	p. 4
L'activité associative des secteurs	p. 5
La gestion opérationnelle	p. 6
Le rapport financier	p. 12
Les orientations	p. 15

2020, aura été, au sens premier du terme une année « extra - ordinaire » avec la crise sanitaire de la Covid 19.

Une situation qui n'a pas été sans conséquence sur l'activité de l'association qui s'est trouvée fortement impactée avec les différents confinements qui se sont succédés. Ainsi, les nombreux évènements traditionnels proposés par les sections locales des familles de l'Afiph ont dû être annulés. De la même façon, l'Association n'a pas pu participer aux réunions des nombreuses instances extérieures qui traitent des différentes questions liées à l'accompagnement des personnes handicapées.

Néanmoins, au cours de cette période l'Association n'est pas restée inactive.

Sur le front de la gestion de la crise sanitaire, puisqu'un grand nombre d'établissements sont restés ouverts pour continuer à assurer leur mission d'intérêt général auprès des usagers. Il a donc fallu mettre en œuvre toutes les mesures de protections pour préserver les résidents du virus. Il a également fallu déployer des efforts d'imagination pour continuer à proposer des activités et pour maintenir le lien avec les familles.

Ce fut aussi le cas pour la plupart des équipes des établissements qui étaient officiellement fermés. En effet, malgré cette fermeture physique, les professionnels ont dû se réinventer pour continuer à assurer un lien avec les personnes accompagnées et proposer un soutien à leur famille malgré le confinement.

Cette mobilisation ne s'est pas limitée aux professionnels de l'accompagnement puisque, malgré la situation sanitaire, deux grands projets majeurs pour l'avenir de l'Association ont particulièrement mobilisé, au cours de l'année, les différents acteurs qui font la vie et la richesse de l'Afiph.

Il s'agit notamment de :

- **l'élaboration du nouveau projet associatif 2020/2025**
- **la mise en place des travaux préparatoires à l'élaboration du nouveau CPOM 2021/2025.**

Par ailleurs, on retrouvera, parmi les principaux dossiers engagés, ceux décrits dans les faits marquants (cf. pages 2-3) :

La poursuite du plan d'investissements

L'Afiph poursuit, avec le soutien des financeurs, son plan d'investissement visant à moderniser les établissements les plus anciens et offrir des conditions de vie dignes. Outre les études liées aux reconfigurations des foyers sur les différents territoires, ce plan de modernisation des infrastructures qui confirme les investissements précédents a été marqué par des retards liés à la crise sanitaire.

FOYERS DU CENTRE ISÈRE

► Site de La Buisse

En 2020, la reconstruction du foyer d'hébergement avec AIH s'est poursuivie. L'emménagement des résidents, qui devait intervenir fin 2020 a été retardé suite à des avis défavorables de la Commission de sécurité. Il se fera début 2021. Le foyer est situé à proximité de l'Esat et des transports en commun. Les résidents pourront aussi bénéficier des services d'une nouvelle maison de santé, (médecins, kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, psychomotriciennes, etc.) et d'une pharmacie.

► Site de Coublevie

La construction du foyer et du SAJ s'est poursuivie. Des retards, suite à des avis défavorables de la Commission de sécurité, ont conduit à différer l'ouverture de ce nouveau foyer à 2021.

FOYERS DE L'ISÈRE RHODANIENNE

Création d'un nouveau Foyer à Estrablin

Cet établissement regroupera sur un même lieu les foyers existants sur le site de Perret Gayet et plus largement de Vienne, qui étaient trop vétustes pour être réhabilités. Le projet suit son cours.

AFIPH ENTREPRISES

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

L'Afiph avait acheté un bâtiment mitoyen de l'Esat pour développer l'activité. Les travaux de restructuration ont été engagés. Ils devront s'achever en 2021.

IME LES MAGNOLIAS

Le projet de rénovation de l'IME/IMEP Les Magnolias à Saint Maurice l'Exil et la recherche de financements se poursuivent en lien avec l'ARS, les professionnels de l'Afiph et les familles.

LES FAITS MARQUANTS

Une mobilisation générale pour faire face à la crise sanitaire

Les professionnels de l'afiph ont, une fois encore, démontré leur engagement pendant la crise sanitaire en assurant au quotidien leur mission auprès des personnes accompagnées. En effet, lors du premier confinement, près de 1 700 personnes ont continué à être accompagnées dans les Foyers, Mas et internats des IMEP. Chaque jour, les équipes ont su faire preuve d'imagination pour que les résidents puissent traverser cette période dans la bonne humeur. Les professionnels sont également restés mobilisés dans les IME, les Esat ou encore au SAVS pour continuer d'assurer un suivi avec les aidants pour toutes les personnes qui étaient confinées dans leur famille.

Dans les Esat, en l'absence des travailleurs handicapés, des professionnels ont assuré pour Afiph Entreprises, des productions dites stratégiques. Il s'agissait notamment de continuer à fournir des prestations aux établissements restés ouverts. Ce fut le cas des unités « restauration » de la cuisine centrale de Champ sur Drac et de la blanchisserie de Voiron. Il s'agissait également de réaliser des productions essentielles à la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, l'atelier couture de Saint Maurice l'Exil s'est lancé dans la fabrication de masques de protection en tissu pour la société Boldoduc ou la fabrication de blouses pour le Centre Hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin Jallieu. L'unité de conditionnement pharmaceutique de Grenoble a, de son côté, confectionné des kits de dépistage pour un grand laboratoire pharmaceutique.

Les élections des CVS

La fin de l'année 2020 aura été consacrée au renouvellement global des CVS de l'ensemble des établissements de l'afiph.

En termes de sensibilisation pour participer à ces élections, une attention particulière a été apportée au collège des familles. L'objectif était de susciter de nouvelles candidatures qui font souvent défaut. En fonction de l'actualité de la crise sanitaire, quelques établissements de l'Association ont dû différer les élections au mois de janvier. Aujourd'hui, l'ensemble des nouveaux collègues des CVS a été élu et installé.

La gestion de la crise sanitaire

Tout au long de l'année 2020 et aujourd'hui encore, la gestion de la crise sanitaire a été pilotée en lien avec les établissements par une cellule de crise centralisée au niveau du Siège. Cette cellule de crise a permis de gérer au plus près la situation sanitaire dans les différents établissements en facilitant notamment : le décryptage des nombreux protocoles qui ont été diffusés par les autorités sanitaires pendant cette période, l'achat centralisé et l'approvisionnement des différents matériels de protection. C'est également à travers la cellule de crise Afiph qu'un lien permanent s'est fait avec les équipes des autorités sanitaires et les financeurs. Au total, sur l'année 2020, grâce aux différentes mesures de protection et à la stricte application des protocoles sanitaires, l'Association a globalement réussi à relativement contenir la propagation du virus.

On signalera également qu'à la demande de l'ARS, l'afiph a ouvert pendant cette période une unité d'accueil d'urgence sur le site du Domaine de St Clair un (Dispositif Transitoire d'Urgence). Il a permis de proposer à des enfants ou adultes, qui ne pouvaient plus rester au domicile du fait de troubles du comportement importants ou de la maladie de l'aidant, une solution d'hébergement et un accompagnement 24H/24, week-end compris.

La création de l'UMAJAA

C'est le nom de l'Unité Médicalisée d'Accueil à la Journée d'Adultes avec Autisme qui a ouvert ses portes en mai 2020. Créée par l'afiph, à la demande de l'ARS et du Conseil départemental, ce nouveau service s'adresse à des adultes porteurs de TSA (Trouble du Spectre Autistique) avec déficience intellectuelle moyenne à profonde qui ont une dépendance importante.

En s'appuyant sur une approche comportementale structurée, la vocation de ce service est d'aider à préciser un diagnostic, de développer des apprentissages adaptés dans un environnement sécurisé, d'assurer un soutien aux aidants. Située à Saint Martin d'Hères dans des locaux partagés avec le Centre Médico Psychologique du CHAI, l'UMAJAA propose 11 places, avec une ouverture du service sur 221 jours de 9h à 16h30.

Le nouveau projet de l'afiph est adopté

« Accompagner tous les possibles », c'est l'ambition du nouveau Projet de l'afiph pour les cinq prochaines années qui a été validé le 29 septembre dernier par l'Assemblée Générale des adhérents. Initié en 2020, la conception de ce projet a été une véritable opportunité pour l'ensemble des acteurs de l'afiph (Professionnels, familles, personnes accompagnées) de réfléchir sur ce que devait être l'accompagnement du handicap de demain. Enjeu majeur pour l'afiph, dans une période où le secteur connaît de profondes mutations, avec notamment « le virage inclusif » des nouvelles politiques publiques, le début de l'année 2020 avait commencé sur les chapeaux de roues. Ainsi, le 28 janvier 2020, près de 200 parents ou proches aidants familiaux des personnes en situation de handicap accompagnées par l'afiph se retrouvaient à Voreppe pour apporter leur contribution.

Malgré la crise sanitaire, grâce aux échanges virtuels avec les visio-conférences et à la communication numérique l'élaboration du projet s'est poursuivie pour être soumis à l'approbation des adhérents à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020.

Le nouveau projet de l'Association est aussi ambitieux que le précédent en affichant clairement la volonté de l'afiph d'« Accompagner tous les possibles ».

Véritable socle d'une culture commune à l'ensemble des acteurs et des forces vives de l'association, il s'agit avec ce projet de faire évoluer les pratiques historiques marquées par des clivages entre différents types de réponses. A partir de ce projet, un plan stratégique va être élaboré avec les professionnels dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en oeuvre en 2021.

La préparation du nouveau CPOM

Le précédent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), signé avec l'ARS pour 5 ans, arrivait à son terme. Ce contrat de financement pluriannuel permet de disposer d'une plus grande capacité d'adaptation, de gestion et d'anticipation, dans un cadre budgétaire défini, encadré mais connu à l'avance et qui assure une plus grande lisibilité de ses choix sur la durée. C'est pourquoi, face à son intérêt, en terme de gestion, ce nouveau contrat devrait également être signé par le Département. En 2020 l'association a procédé à un travail de diagnostic du précédent contrat. Parallèlement le Conseil d'Administration a mis en place un comité stratégique CPOM (COStrat). Au-delà de son rôle d'orientation stratégique et de suivi de la démarche en interne, ce Comité avait pour mission de définir les axes prioritaires en lien avec le projet associatif. Enfin, tout au long de l'année la Direction générale, les établissements et les services ont travaillé sur l'élaboration des nouvelles fiches actions.

La nomination d'un nouveau Directeur général

Le Conseil d'Administration de l' Afiph nommait en juin dernier, Philippe Nicot comme nouveau Directeur général à compter du 1er septembre 2020. Il succède à Jacques Larmet qui occupait cette fonction depuis une dizaine d'années. L'engagement de Philippe Nicot au service des personnes en situation de handicap n'est pas récent. Directeur général dans le Pas de Calais de l'Afapei du Calais pendant 8 ans, il a été Directeur général de l'Adapei du Rhône avant de rejoindre la Fondation OVE comme Directeur de Région (Isère, Savoie, Haute-Savoie). Souhaitant renouer avec le mouvement familial, il intègre l' Afiph à l'automne 2019, comme Directeur général adjoint chargé des opérations. Dans le cadre de cette mission, il avait notamment en charge le pilotage de l'ensemble des établissements et services de l' Afiph.

L'adaptation de l'organisation de l' Afiph

Suite à la nomination du nouveau Directeur général, un travail d'adaptation de l'organisation de l' Afiph aux enjeux de l'accompagnement de demain a été engagé. L'objectif étant de pouvoir mieux répondre aux enjeux et aux défis qui se présentent dans les années à venir, notamment avec le virage inclusif prôné dans les nouvelles politiques publiques mais aussi afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des usagers et des familles. C'est dans ce cadre qu'une réflexion a été engagée afin de permettre aux établissements et services de mieux accomplir leurs missions auprès des usagers. La définition d'un nouveau Comité de Direction de l' Afiph a été une première étape de cette nouvelle organisation qui a été mis en œuvre au 1er janvier 2021 avec la création de trois départements opérationnels. Le travail d'adaptation se poursuit avec les directions d'établissements et de services afin d'être définitivement opérationnel à la fin du premier semestre 2021.

Le dispositif « Tremplin H' Pro » de l' Afiph s'étend au plan régional

Créé, il y a trois ans, par l' Afiph, ce dispositif a déjà formé plus de 200 stagiaires avec un taux d'intégration en emploi de plus de 60 %. C'est pourquoi, face à cette réussite, la direction d'AFIPH Emploi Compétences a souhaité présenter au Ministère du travail ce dispositif. Celui-ci a donné un avis favorable pour étendre ce projet au plan régional. C'est donc avec des organismes partenaires dans chaque département, que dorénavant le dispositif TREMPLIN H'Pro est accessible aux personnes en situation de handicap sur toute la Région AuRA. Depuis le 29 juin 2020, Afiph Emploi Compétences, qui a conçu le plan de formation, coordonne la mise en œuvre avec le concours d'organismes gestionnaires de chaque département de la région parmi lesquels LADAPT 69, LADAPT 73, LADAPT 01, LADAPT 07, LADAPT 26, CREPSE 42 CREPSE 43, LADAPT 15, LADAPT 74. Chaque année, ce sont 240 personnes en situation de handicap qui vont pouvoir bénéficier du dispositif en AuRA.

Mieux manger pour mieux vivre

En 2020, l' Afiph a travaillé avec les équipes de la cuisine centrale de Champ sur Drac pour poursuivre la politique d'amélioration de la qualité des repas que l'Esat fournit à un certain nombre d'établissements de l'Association. Ce travail a été réalisé avec les familles, les résidents et les équipes de l'Esat avec le soutien technique de Sodexo. Dans ce cadre, depuis le début de l'année, douze engagements concrets ont été pris et les équipes d' Afiph Entreprises proposent une nouvelle offre alimentaire avec un programme d'amélioration qui va se dérouler sur deux ans. Parmi les engagements mis en œuvre depuis le mois de janvier 2020 on signalera :

- ▶ Des fruits et légumes qui sont servis en respectant les saisons et qui proviennent essentiellement de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- ▶ Un menu végétarien proposé 1 fois par semaine.
- ▶ Des volailles et du veau, bœuf et porc sont élevés et abattus en région Auvergne Rhône-Alpes (hors viandes hachées).
- ▶ Des laitages issus de la région Auvergne Rhône-Alpes.
- ▶ Des féculents travaillés à base de produits bruts.
- ▶ Des plats complets qui sont cuisinés sur place.
- ▶ Des plats de poisson préparés à base de filets garantis sans arêtes avec des espèces proposées qui sont issues de la pêche durable.

Ce programme se poursuivra jusqu'en 2022.

La création de l'EMAS

L' Afiph a été retenue par l'ARS pour créer une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation qui est un nouveau dispositif créé par le Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées. La finalité des équipes mobiles d'appui est de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elle consiste à apporter aux établissements scolaires et aux enseignants, l'expertise des professionnels en charge de l'accompagnement du handicap au sein des établissements et services médico-sociaux. L'EMAS de l' Afiph, qui sera pilotée par les SMO, interviendra sur le territoire de Bourgoin-Jallieu, Pont de Cheruy, la Tour du Pin.

L'action associative

La crise de la Covid 19 a également fortement impacté l'action associative en 2020. C'est ainsi que les traditionnelles rencontres de secteurs, qui permettent notamment de rencontrer les familles des personnes accompagnées sur un territoire, ont dû être annulées. De même, le programme de formation des administrateurs et des bénévoles a dû être différé comme l'ensemble des manifestations qui sont proposées par les sections locales. La commission citoyenneté n'a pas échappé à la crise puisque les réunions régulières ont dû être annulées afin de limiter les risques de propagation du virus aux résidents dans le respect des mesures nationales des autorités sanitaires. On signalera cependant que grâce à l'engagement des équipes informatiques, un travail important a pu être réalisé afin de mettre en place des systèmes de Visio-conférences sécurisées qui ont notamment permis aux Administrateurs de poursuivre leur mission dans la gestion des dossiers. C'est ainsi, que les réunions de Bureau, de la Commission Permanente et du Conseil d'Administration ont pu se tenir en distanciel.

Mobilisation des bénévoles et amis de l'Afiph

Trouver des matériels de protection, tels que les masques ou le gel hydro alcoolique, a été un exercice délicat pendant toute la période de confinement. Toutefois, grâce à l'engagement de nombreux bénévoles et d'entreprises de l'Isère, l'association a pu bénéficier de soutiens formidables, manifestant une véritable chaîne de solidarité par rapport aux personnes en situation de handicap. Aussi, l'Afiph souhaite officiellement, et modestement, à travers ce rapport d'activités, remercier chacun de ceux qui ont contribué à cet effort, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'associations.

Les coopérations

En 2020, les responsables associatifs et les directeurs des établissements et services de l'Afiph ont poursuivi leur engagement dans les instances des fédérations nationales dans le cadre de leur délégation et ont participé à leurs travaux grâce aux moyens numériques de visio-conférences.

L'Afiph était également présente à :

- ▶ La CDAPH
 - ▶ Au Conseil Territorial de Santé
 - ▶ Au Comex de la MDA
- et dans bien d'autres organismes publics (CCAS, etc...) et/ou dans des partenariats associatifs (tels que l'Udaf de l'Isère, l'ATIMA, RéHPSY, RHéOP, La Teppe, le CERA (Comité d'Entente Régional des Associations), CDSA 38, TEPH... où de nombreux adhérents ou professionnels représentent l'Afiph et défendent la cause des personnes handicapées intellectuelles.

Le CDCA

Depuis l'origine, l'Afiph siège au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) créé par le Conseil départemental de l'Isère

En 2020 dans le cadre du renouvellement de cette instance on signalera l'élection de Georges Vié comme Vice-président du CDCA sur le collège travaillant sur les questions liées au handicap.

Le fonds de dotation Afiph - 3 IPH

L'Afiph a créé, en 2015, son fonds de dotation, dénommé « 3 IPH », qui signifie « investir, intégrer, inclure pour les personnes handicapées ». Ce fonds a pour objectif de collecter de nouvelles ressources, notamment auprès des entreprises, pour que l'association puisse financer ses projets de modernisation d'établissements. Il a été constitué avec le soutien actif des 4 chambres consulaires de l'Isère.

En 2020, on signalera deux actions majeures :

- ▶ La venue d'un chargé de mission, dans le cadre d'un mécénat de compétences financé par Schneider a permis la définition d'une nouvelle stratégie de récolte de dons auprès des entreprises et des artisans de l'Isère.
- ▶ La priorisation d'actions de collectes de fonds en faveur de la rénovation de l'IMEP « Les Magnolias » afin de proposer un cadre de vie respectueux de l'intimité des personnes accompagnées.

La dynamique territoriale

La dynamique conjointe a été maintenue avec les établissements et services et les membres du Conseil d'administration. Le travail de collaboration dans les différents territoires entre les responsables associatifs, les professionnels du secteur et la direction générale s'est poursuivi. Ainsi, afin d'assurer une coordination, ainsi qu'une information complète de terrain, les rencontres régulières de ces différents acteurs ont été maintenues permettant de faire un point régulier sur les projets en cours sur le territoire..

La CRUQ

En 2019, la Commission Relations Usagers La « Commission Relations Usagers et Qualité » est composée de professionnels et de responsables associatifs qui :

- ▶ Examine les plaintes et réclamations qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel.
- ▶ Reste vigilante à ce que toute personne soit informée des voies de recours et de conciliation dont elle dispose.
- ▶ Contribue, par ses réponses et propositions, à l'amélioration de la politique d'accueil des personnes accompagnées par l'association et à l'information de leurs proches.
- ▶ Participe, à faire des propositions et inscrit son action dans la démarche continue d'amélioration de la qualité de l'Afiph.

En 2020, malgré la situation sanitaire, la **Commission Relations Usagers Qualité a traité 31 dossiers** (dont 22 nouveaux dossiers et 9 dossiers en cours

2019-2020) au lieu de 29 dossiers en 2019 (dont 24 nouveaux dossiers et 5 dossiers en cours qui avaient commencé en 2018).

On signalera que, pendant la crise sanitaire, la CRUQ a eu deux dossiers à traiter, directement liés à l'accompagnement pendant cette période.

- ▶ Une famille qui n'acceptait pas les modalités de retour de son enfant dans l'établissement avec une période de quarantaine afin de ne pas prendre le risque d'une contamination des autres résidents. Après plusieurs entretiens, la famille a accepté la solution.
- ▶ Une famille, épuisée par l'accompagnement à domicile de son enfant pendant le confinement, à qui il a été proposé d'avoir recours au site d'accueil d'urgence de l'Afiph dans le Nord Isère, qui avait été réalisé à la demande de l'ARS.

ANALYSE DE LA CRUQ

En 2020, la thématique famille reste importante avec des situations lourdes et longues dans la gestion des situations. Des liens étroits avec le médecin coordonnateur et le service « contrôle interne » permettent aux établissements de s'améliorer dans la prise en charge du soin et des médicaments grâce à des procédures qui ont été mises en place.

La thématique de prise en charge reste également importante avec des anciens dossiers qui ont perduré en 2020. Les dispositifs RAPT Interne et GOS sont intervenus pour trouver des solutions à ces situations très souvent complexes qui génèrent en parallèle des EIG et qui entraînent de la souffrance pour les familles. Une autre thématique doit également être surveillée qui est celle concernant la vie affective et la sexualité qui génère, elle

aussi, des EIG, un mal être chez les résidents et parfois des difficultés pour les professionnels à gérer ces types de situations.

Nous pouvons noter également une nouvelle thématique concernant des difficultés pour certaines familles à gérer leur dossier AAH. Difficultés souvent liées par le manque d'Assistants Sociaux.

En 2020, concernant les 9 anciens dossiers qui avaient commencé en 2019, 8 sont terminés grâce à des réorientations (Afiph ou hors Afiph) décidées lors d'un RAPT interne ou de GOS, et à un accompagnement de la famille ou du résidant (avec des solutions de répit et de prises en charge temporaires). 1 Dossier reste en veille en raison d'une problématique de transport en lien avec le manque d'orthophoniste dans l'établissement.

Fin décembre 2020, pour les nouveaux dossiers, 7 dossiers sont encore en cours et 2 resteront en veille (thématique prise en charge).

La CRUQ continue de rester en lien avec notre service Qualité car certaines situations font l'objet en amont d'un ou de plusieurs EI ou EIG dont le nombre a augmenté depuis 2018.

Pour la thématique de prise en charge, même si les situations restent en cours sur 2 années, les dispositifs GOS, RAPT Interne, répit, permettent de clôturer des situations ainsi que le maintien des relations entre familles et établissements permettent d'apaiser des situations compliquées où les familles sont en grande souffrance.

Certaines situations étant lourde, la CRUQ a organisé 6 réunions en 2020 au lieu des 5 réunions habituelles, et restera sur cette organisation pour 2021.

La Commission Médicale Consultative

Créée fin 2018, la Commission Médicale Consultative est une instance pluri professionnels pilotée par le médecin coordonnateur de l'Afiph.

Elle a notamment pour objectif l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins dans les établissements et services de l'Afiph, en favorisant les échanges entre les professionnels du secteur sanitaire et les directions des établissements ou services de l'Afiph, dans un espace commun et un temps dédié.

Elle a vocation à être une force de proposition, d'échange et de consultation mais aussi d'alimenter et de structurer le projet de soin de l'Association qui devra ensuite être validé par le Conseil d'Administration. En 2019, la CMC s'est réuni une fois.

Parmi les actions significatives engagées par la CMC en 2020, ont signalera :

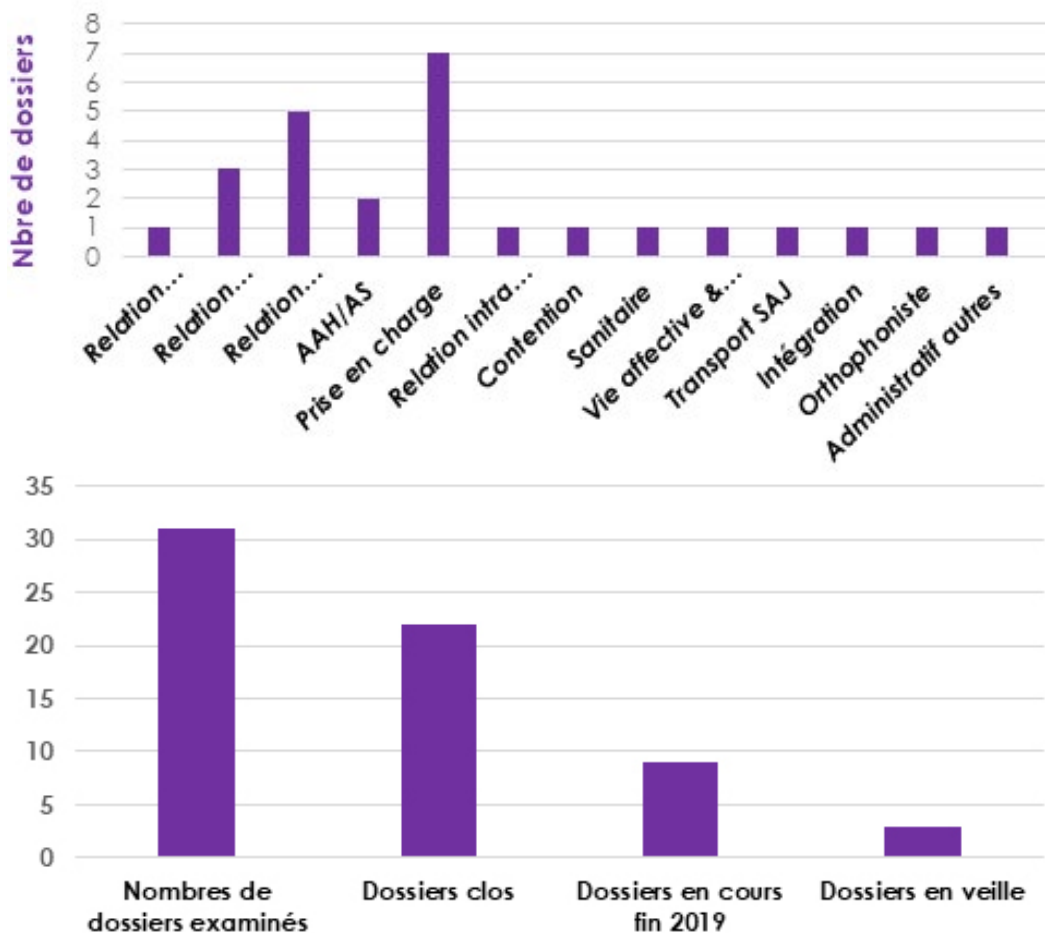
- ▶ un travail engagé sur la prise en charge la douleur chez la personne handicapée intellectuelle.

Objectif : tenter d'apporter des réponses et d'aider les équipes d'accompagnement médico-social ou sanitaire à prendre en charge la douleur chez la personne en situation de handicap intellectuel. Un projet de tournage vidéo et d'un livret d'accompagnement a été réalisé. Ce projet en cours de finalisation sera diffusé en 2021 grâce aux financements obtenus auprès la « Fondation Handicap Malakoff Humanis ».

- ▶ La réalisation différents protocoles sanitaires dans le cadre de la crise de la Covid, sur la

- ▶ La préparation de protocoles harmonisés pour l'ensemble des ESMS de l'Afiph sur :

- le circuit du médicament,
- les règles de contention.
- ▶ Des formations auprès des professionnels de santé.
- ▶ Des réunions de coordination entre les professionnels du soin .



LA GESTION OPÉRATIONNELLE

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ENFANCE

Le Pôle Enfance

Agglomération

Grenobloise - Sud Isère

► **Le taux d'occupation sur l'accueil en journée toutes sections confondues est mitigé en 2020.** Ceci s'explique par les périodes de confinement, le non-retour de certains enfants à la réouverture des structures (enfants à risque, parents inquiets). 23 % d'absences sont liés au COVID. De plus, le report des accueils de nouveaux enfants a également impacté le taux d'occupation.

► **Sur l'hébergement**, la question du sous-effectif du CAFS reste posée. Il est envisagé de recruter de nouvelles familles d'accueil en fonction de la validation du nouveau projet des 3 Saules.

► **Les projets sur le pôle ont été maintenus** parmi lesquels on signalera quelques axes prioritaires :

- Les élections du CVS
- La Démarche Qualité
- La mise en place du Dossier Numérique Unique de l'Usager (DNUU)

L'IME les Violettes

Villard de Lans

Fin 2020, l'IME comptait 45 jeunes sur les 60 places d'internat dont 10 jeunes en aménagement CRETON.

FERMETURE DE L'EXTERNAT DE GRENOBLE

Amorcée en 2019, dans le cadre de l'avenant 4 du dernier CPOM, l'antenne a été fermée définitivement dès le mois d'avril après la réorientation de tous les jeunes. 14 jeunes (dont 6 hors région Rhône Alpes) avec un profil de jeune répondant aux critères de « Handicaps rares » sont en liste d'attente.

PROJET SPORT EN VERCORS

Avec une aide de financement de la Région et en partenariat avec le club de tennis de Lans, le club de hockey ainsi qu'avec une classe de primaire de Villard de Lans, ce projet a démarré puis a été suspendu avec la situation sanitaire.

Le Pôle Enfance

Centre-Isère

S'ADAPTER AUX BESOINS DES JEUNES

Plusieurs évolutions majeures sont confirmées, en lien avec la démarche Sérafin-PH pour adapter l'accompagnement aux handicaps (autisme, handicap psychique, déficience profonde), dans une dynamique d'innovation sociale (dont le dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous, RAPT).

► **Sur l'IMEP**, l'établissement a notamment poursuivi l'accompagnement particulier de jeunes aux besoins spécifiques.

► **L'IME Les Nivéoles** a finalisé les aménagements des groupes spécifiques autistes suite au travail réalisé avec l'EMISS.

► **L'IME Ginkobiloba** a réorganisé l'accueil dans le but de proposer des temps ciblant les besoins de chaque jeune. Cette transformation a aussi pu s'appuyer sur le renouvellement de la coopération.

► **Sur l'IME Gâchetière (externat)**, l'adaptation de l'offre d'accompagnement aux besoins des jeunes, autistes notamment, a commencé à faire l'objet de mutations afin de mieux suivre les recommandations de l'HAS.

► **Sur l'IME Gâchetière (internat)**, l'établissement a renforcé les coopérations avec les autres IME (accueil 365 jours week-end et vacances).

Le Pôle Enfance

Nord-Isère

CRÉATION DE L'EMAS

L'établissement a participé à l'appel à projet concernant la création d'une EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité). L'AFIPH a rejoint un collectif afin de formuler une réponse collective (APE, APAJH, EPICEA). L'AFIPH sera finalement retenue pour le territoire Nord Isère (Cf. L'actualité).

SERVICE PETITE ENFANCE

Durant cette crise sanitaire, ce service a pu vérifier la pertinence d'un modèle hybride (accompagnement sur site / accompagnement sur le lieu de vie).

PROJET VIE AFFECTIVE

Le Pôle Enfance a poursuivi sa participation au projet « inter associatif » concernant la vie sexuelle et affective. Il s'agit, à travers ce projet, de promouvoir cette question essentielle et de développer des espaces permettant aux usagers, aux familles et aux professionnels d'aborder ce sujet.

CRÉATION D'UN ACCUEIL D'URGENCE

(cf. les faits marquants page 2, la gestion de la crise sanitaire)

Le Pôle Enfance

Isère-Rhodanienne

► Sur les IME, les effectifs augmentent, passant de 110 enfants et jeunes accueillis en 2019 à 115 en 2020.

► L'année a été marquée par la situation sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie Covid-19. Les jeunes, les professionnels du PEIR et les familles ont su faire preuve d'une incroyable faculté d'adaptation. De nouvelles modalités d'accompagnement ont vu le jour via des visites à domicile, du travail en Visio conférence et téléphone avec les familles. Le soutien à la parentalité a pris un nouveau sens.

EMISS

Un travail important a été engagé au niveau des EMISS (Nord et Sud) avec le CHAI concernant l'évolution de l'organisation de ces services qui continuent à intervenir dans le cas de situations complexes, notamment lors des GOS. Le projet d'une mutualisation future des équipes mobiles reste encore d'actualité.

LES ÉTABLISSEMENTS & SERVICES HÉBERGEMENT SOINS SOUS FINANCEMENT ARS CPOM ONDAM ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL

« Grand Ouest »

(MAS- FAM-FV)

On signalera en 2020 :

- ▶ L'adaptation de l'environnement au public présentant des TSA avec des travaux de filtrage sons, lumière.
- ▶ La création d'espaces éducatifs et d'une salle d'hypostimulation/apaisement.
- ▶ Le recrutement de 15 professionnels (direction, médicaux, paramédicaux, éducatifs et administratifs).
- ▶ Une politique de formation à l'accompagnement des publics présentant des TSA.
- ▶ L'adaptation de la vie éducative aux contraintes sanitaires.
- ▶ La formation des équipes sur le volet sanitaire.

Au total, il y a eu 7 entrées et une sortie. La plupart des personnes sont présentes à temps plein.

Mas La Charminelle

STABILISATION DES ÉQUIPES

2020 a été marquée par une stabilisation de l'équipe de direction qui a permis de finaliser la structuration du fonctionnement général de l'établissement à l'issue de la crise sanitaire :

Cette structuration a permis de :

- ▶ Renforcer la cohérence de l'équipe de cadre.
- ▶ Garantir une meilleure lisibilité du travail des équipes pluridisciplinaires autour du projet des résidents.
- ▶ Améliorer le rythme et la qualité de mise à jour des projets des résidents (planification annuelle, amélioration de la trame d'élaboration du projet...).

AMÉLIORATION DES ESPACES DE VIE

Des travaux d'amélioration des espaces de vie Réfection des peintures et changement des kitchenettes de deux Groupes de vie. Les deux autres groupes de vie seront rénovés en 2021.

ADMISSION

La vétusté des locaux, la présence d'une majorité de chambres multiples et les sanitaires collectifs rendent toujours aussi difficiles les admissions lorsqu'une place se libère. Fin décembre, l'établissement compte une place d'internat et une place d'accueil temporaire qui sont vacantes.

« La Monta »

(FAM-FV)

- ▶ Mise en place de nouvelles procédures (le circuit du médicament dans les FDV par exemple).
- ▶ Poursuite des formations sur :
 - La prise en charge de la douleur et TSA.
 - La bientraitance est le fil conducteur dans l'accompagnement de l'établissement.
 - La prévention des risques liés à l'activité physique qui a permis de certifier 7 professionnels.

ACTIVITÉS

Les projets habituels ont tous été annulés en raison de la crise sanitaire. Dans cette période, la priorité étant le maintien des liens familiaux des résidents, des actions innovantes ont été mises en place (*Visio, visites accompagnées, activité musique, animation Clown...*).
- Festivités de fin d'année dans le respect des mesures barrières et en petit comité.

« Bernard Quetin »

(FAM-FV)

LES CHIFFRES CLEFS

▶ Sur le résident

- 20/35 ans = 10 %
- 36/50 ans = 60 %
- 51/60 ans = 30 %

▶ La liste d'attente :

- Foyer de vie : 39
- FAM : 90

La déclaration de sinistre, en 2019, concernant des moisissures sur les murs dans la quasi-totalité des chambres de l'unité Tam Tam a permis, après expertise, de révéler que l'origine était liée à des infiltrations d'eau. Comme aucun accord n'a pu être trouvé avec le bailleur, une procédure judiciaire a été engagée avec l'appui d'un cabinet d'avocats. A l'avenir la présence de la nouvelle Directrice du patrimoine engagée par l'Afiph contribue largement à sécuriser les débats.

LA GESTION OPÉRATIONNELLE

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUS FINANCEMENT CPOM ESAT AVEC L'ARS

La crise sanitaire et les Esat

Malgré l'absence des travailleurs restés confinés dans leur foyer d'hébergement, à leur domicile ou dans leur famille, des salariés volontaires de l'AFIPH se sont mobilisés, chaque jour, dans les Esat, pour assurer le fonctionnement des unités stratégiques. C'est ainsi que pendant toute la période du premier confinement, des professionnels engagés ont continué à :

- ▶ Produire quelques 1500 repas par jour à la cuisine centrale de Champ sur Drac pour les résidents des différents établissements de l'AFIPH qui n'étaient pas fermés.
- ▶ Permettre aux résidents accompagnés dans les établissements ouverts de toujours bénéficier de linge propre avec l'unité blanchisserie de Voiron.
- ▶ Conditionner à Grenoble et Lumbin des produits pour des sociétés qui fabriquaient des matériels destinés notamment aux dépistages du virus.
- ▶ Fabriquer dans l'atelier couture de l'Isère Rhodanienne des masques en tissu et des sur blouses pour le secteur hospitalier

Pôle travail protégé Nord Isère

AFIPH ENTREPRISES ISÈRE RHODANIENNE

L'année 2020 a plutôt bien commencé avec un taux de charge des ateliers assez régulier en début d'année, sur une période traditionnellement de faible activité. 2020 a bien évidemment été fortement impactée par la crise sanitaire. Un suivi de chaque travailleur a été mis en place sur cette période de confinement avec la participation mixte des équipes d'ateliers et médico-sociale. Le retour des travailleurs s'est fait de façon échelonnée jusqu'à fin juillet, et ce n'est qu'au retour des congés de septembre que les effectifs ont été au complet. Cette période a permis de révéler certains salariés et leur prise d'initiative et aussi de fédérer les équipes autour de projet comme la création de masques. Un autre côté positif a été le retour des travailleurs qui souhaitaient, pour la majorité d'entre eux, revenir le plus rapidement possible.

L'année 2020, a été contrastée, avec un chiffre d'affaires en baisse de 24% mais un résultat se maintenant au-dessus des 100K€, grâce à la prise en charge des salaires des TH par l'état. Cette période compliquée a paradoxalement permis de consolider nos partenariats, une solidarité se mettant en place avec la plupart de nos clients. En termes d'investissement, le programme a été respecté, avec en particulier, l'agrandissement du stockage sur le site de Malissol, le déploiement du rafraîchissement adiabatique sur la menuiserie et l'électrification des portails sur Malissol et Saint Maurice L'Exil.

AFIPH ENTREPRISES NORD ISÈRE

2020 a été marquée par la mise en place des deux groupes de prestations extérieures, un sur le site de Bourgoin et l'autre sur le site de Saint Clair. Au fil de l'année, l'Esat a diversifié les interventions sur l'extérieur et fin 2020, malgré les 2 mois de confinement et la reprise complète de cette activité seulement en septembre, le chiffre d'affaires est passé de 30 K€ en 2019 à 75 k€ en 2020. Aujourd'hui, des travailleurs interviennent régulièrement, sur des sites industriels (Ardes Lahet), en grande distribution (Casino, Carrefour, Intermarché), pour des Communautés de Communes (Vals du Dauphiné et la CAPI), chez Norauto, et un projet de nettoyage de véhicule léger a démarré. Pour l'activité « espace vert », l'année a été bonne malgré la crise et l'unité a presque maintenu notre chiffre d'affaires. En Atelier Conditionnement Montage, un rythme de croisière a été atteint.

Pôle travail protégé Sud Isère

Depuis Janvier 2019, ces trois Esat se sont organisés au sein d'un pôle avec une direction commune. Chaque établissement dispose, toutefois, de son propre plateau technique lui permettant de déployer une offre de service adaptée.

LA DIMENSION MÉDICO-SOCIALE DU PÔLE

Pour la première fois de son histoire, l'accompagnement médico-social dans les établissements s'est réalisé à distance, au moins sur la première et deuxième période. Allant du simple appel téléphonique jusqu'à des visites à domicile (en respectant

un protocole sanitaire stricte), chaque travailleur a pu bénéficier d'une aide et d'un soutien, notamment pendant les périodes de confinement. Les habitudes de travail des éducateurs ont dû être modifiées afin de s'adapter à une situation que l'on qualifiera d'exceptionnelle. Le référentiel « politique RH AFIPH entreprises pour les travailleurs » a été finalisé. Il répertorie l'ensemble des mesures existantes. Rémunération, congés, organisation du travail, chèques cadeaux... tout a été formalisé.

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DU PÔLE

2020 a enregistré une baisse significative de chiffre d'affaires en raison de la fermeture de la plupart de nos activités sur les premières et deuxième périodes, faute de personnel.

AFIPH ENTREPRISES AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

De Mars à Juin 2020, seule l'activité « conditionnement agro-alimentaire et dispositifs médicaux » a fonctionné avec les salariés sur site. Les autres activités ont commencé à reprendre à partir de Juin mais sur des volumes de productions inférieures aux années passées.

AFIPH ENTREPRISES SUD ISÈRE GRÉSIVAUDAN

L'activité cuisine centrale a connu une baisse d'activité mais n'a pas cessé de produire avec la mobilisation également de tous les salariés. La solidarité inter établissement a permis de mettre à disposition du personnel en nombre suffisant pour assurer la production journalière.

AFIPH ENTREPRISES CENTRE ISÈRE

La crise sanitaire a fait de cet ESAT un centre stratégique puisqu'il avait en charge (c'est toujours le cas aujourd'hui) la logistique des équipements de protections individuels liés à la COVID 19. Tous les établissements de l'AFIPH ont pu être livrés grâce au travail des professionnels parfois mobilisés les week-ends. Par ailleurs, l'activité blanchisserie aura connu une activité intense avec des protocoles sanitaires renforcés. Enfin, un grand merci aux professionnels et travailleurs pour leur engagement ainsi qu'aux parents pour leur compréhension et leur soutien à nos côtés !

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOUS FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Foyers de l'Agglomération

Grenobloise (FAG)

L'évolution dans les modes de prises en charge se fait sentir de façon plus prégnante ces dernières années. Elle est en lien avec deux facteurs principaux :

- ▶ L'évolution d'un public dont les difficultés, d'ordre psychique, associées à une déficience plus ou moins marquée perturbe les modèles existants d'accompagnement au quotidien
- ▶ Une augmentation de personnes vieillissantes. Malgré une activité réduite en 2020 ont signalera :
- ▶ Le développement d'un partenariat avec la « Compagnie du Savon » qui propose sur le principe de pair aidance, un projet d'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le thème de « la vie intime, sexuelle et affective ».

Foyers de l'Isère

Rhodanienne (FIR)

Face aux besoins de « souffler » après le confinement, l'établissement a pu élaborer avec une association partenaire, des animations sur les sites. Les résidents ont pu bénéficier d'une « aération » dans le cadre de séjour « transfert » de foyers (les résidents sont partis entre « colocataires et avec des encadrants de l'association partenaire »). Des solutions particulièrement appréciées par les personnes accueillies. On signalera également que les différents confinements ont permis de développer des expérimentations comme proposer des activités d'entretien des espaces extérieurs dans certains des foyers, ce qui a permis une activité physique minimale pour certains résidents demandeurs mais confinés.

Foyers du Sud-Isère et Grésivaudan (FSIG)

Malgré une activité réduite, l'établissement a pu maintenir certains projets :

- ▶ Un Comité de pilotage s'est réuni pour soumettre un projet d'extension du bâtiment du Touvet. En effet, pour le Foyer/SAJ qui est au 1er étage, la pièce de vie se compose d'une grande pièce unique. Compte-tenu des pathologies des usagers, il serait souhaitable d'avoir 1 ou 2 pièces collectives supplémentaires pour éviter des cohabitations parfois difficiles et source de conflits.
 - ▶ La Démarche Qualité s'est dotée d'un logiciel qui va permettre un meilleur partage des données AFIPH et afin de préparer l'évaluation externe de l'établissement pour 2022.
- Au 31 décembre 2020, nous avons 11 personnes en liste d'attente et 17 usagers FSIG en réorientation (EPHAD, MAS, FAM...).
- Cinquante-deux stages ont été effectués dont certains ont abouti à une admission.

Foyers du Centre-Isère (FCI)

À la suite du départ du Directeur et du Directeur adjoint, une direction de transition a été nommée.

- ▶ Un partenariat a été développé entre plusieurs établissements Afiph (ARS et Département) et hors AFIPH pour répondre aux difficultés d'une personne accueillie et lui permettre d'accéder à un parcours de vie adapté au vu de l'évolution de sa pathologie.
- ▶ L'établissement, en lien avec les Assistants Sociaux des deux établissements FCI et FNI, a développé la possibilité pour certains usagers d'effectuer des permutations, des stages et/ou séjours de rupture et/ou de changement d'air.

Foyers du Nord-Isère (FNI)

L'établissement a connu un certain nombre de difficultés d'ordre social qui ont conduit au départ du Directeur et de son adjoint. À la suite de ces départs, une direction de transition a été nommée pour plusieurs mois, jusqu'au recrutement, en 2020 de la nouvelle Directrice, Madame Hélène Morvan.

Foyer de vie

« Le Tréry »

Les professionnels se sont mobilisés face à la crise, en changeant leur emploi du temps (jour/nuit), en se positionnant comme volontaire d'une équipe Covid, en créant une équipe mobile pour accompagner les familles et résidents aux domiciles, etc.

Un travail, sur l'évolution des métiers face à l'évolution du public et aux nouveaux enjeux, a donné une nouvelle énergie de travail et une nouvelle organisation du temps de travail :

- ▶ Les éducateurs spécialisés travailleront plus en journée à partir du 1er janvier 2021 pour assurer les missions de coordination des projets personnalisés et le lien avec les partenaires.
 - ▶ Les moniteurs éducateurs sont chargés de développer et d'organiser les activités internes à la Maison, internes à l'établissement, externes de l'établissement et en collaboration avec les partenaires en lien avec leurs collègues AMP/AES.
 - ▶ Les AMP/AES sont chargés de travailler la dimension singulière de chaque personne dans leur environnement et d'en assurer l'organisation et l'information auprès de ses collègues.
- L'absence de compétence médicale se fait toujours ressentir et le territoire ne dispose pas toujours de ressources suffisantes (CMP, Médecins de proximité, spécialistes, etc.) ou engendre une spécialisation des professionnels éducatifs dans l'accompagnement et la coordination du soin.

LA GESTION OPÉRATIONNELLE

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE

Les Services d'Accompagnement en Milieu Ordinaire interviennent sur tout ou parties du département de l'Isère. Ils comprennent une offre en secteur enfant (SESSAD et PCPE) qui couvre l'ensemble des territoires du département, une offre en secteur adulte (SAVS-SAMSAH) qui couvre 9 des 13 territoires du département, et une plateforme départementale d'aide aux aidants Autisme répit 38.

Les SMO en chiffres

POUR LES SERVICES AGREES

- ▶ 220 situations en file active accompagnées par le SESSAD pour le maintien d'une inclusion scolaire, sociale et professionnelle pour un agrément de 200 places (145 places agréées sur le SESSAD et 55 places SESSAD dues au redéploiement des 30 places aux Gentianes).
- ▶ 620 situations en file active accompagnées par le SAVS dans le cadre de son accompagnement social (587) et de son accompagnement « Avancée en Âge » (33 accompagnements relais) pour un seuil médian de 498.
- ▶ 26 situations accompagnées par le SAMSAH en simultané pour un agrément de 20 places.

POUR LES DISPOSITIFS ET MISSIONS ANNEXES

- ▶ 81 dyades aidants-aidés en file active ont été accompagnées par la plateforme « Autisme Répît 38 ».
- ▶ 75 personnes et familles en file active ont été conseillées par le PCPE PRISME dans le cadre d'une médiation de parcours inclusif.
- ▶ 1557 personnes ont bénéficié d'un rendez-vous de conseil sur l'année dans le cadre des PAAT.
- ▶ 109 Personnes Handicapées Vieillissantes ont été rencontrées par la mission « Avancée en Âge » pour un temps d'évaluation.

Au total ce sont 1022 personnes qui ont été accompagnées dans leur parcours par les services et dispositifs associés, dont 866 sous-couverts d'une notification sur un service (SESSAD-SAVS-SAMSAH). A noter, qu'en plus de ces données, 1557 personnes ont été reçues en rendez-vous, sur l'année 2020, dans le cadre des Permanences d'Accueil Approfondi Territorialisé du Département dont la mission est confiée aux 3 SAVS en Isère.

On signalera qu'avec la crise sanitaire, c'est plus de 14 000 prestations directes en lien qui ont eu lieu en plus des prestations proposées habituellement au sein des projets individuels d'accompagnements.

Le SESSAD AFIPH

La poursuite du déploiement et de la structuration de l'offre départementale du SESSAD Afiph (en lien étroit avec le redéploiement de l'IMPro les Gentianes). Un important travail de partenariat, sur les territoires Porte des Alpes-Haut Rhône Dauphinois-Vals du Dauphiné, s'est réalisé afin de répondre aux différentes listes d'attente des organismes gestionnaires intervenant sur ces territoires. Parallèlement, un travail étroit avec l'ARS et les autres organismes gestionnaires sur la structuration de l'offre SESSAD sur le département de l'Isère a été impulsé. On signalera :

- ▶ L'expérimentation en RH de deux infirmières dans la coordination de soins, de prévention à la santé, ainsi que deux travailleurs sociaux spécialisés en pédagogie adaptée qui interviennent de manière transversale sur le Nord et sur le Sud.
- ▶ La mutualisation des espaces sur certaines antennes avec le SAVS-SAMSAH (Bourgoin-Pont Evêque-Grenoble) afin de créer un environnement sécurisé et harmonieux d'accueil tout en préservant le respect des personnes accompagnées des entrées distinctes.
- ▶ Le pilotage de l'EMAS (cf. L'actualité)

Le Pôle de compétence externalisé et la plateforme répît 38

L'union du pôle de compétences et de prestations externalisées et de la plateforme de répît par la mise en place d'un Chef de service unique et la mutualisation de moyens a permis une centralisation des demandes « sous forme de guichet unique » et ainsi de guider la personne sur le bon interlocuteur. La restructuration de ces deux dispositifs dans leurs réponses tant dans la fond (en lien avec les politiques publiques, le code de l'action sociale et des familles, les recommandations de bonnes pratiques et la politique associative de l'AFIPH) que dans la forme (process ajusté, langage commun, etc.). La proposition auprès de l'ARS pour développer l'offre de la Plateforme Répît vers du tout handicap et augmenter les ressources humaines afin d'apporter de nouvelles prestations.

Le SAVS

- ▶ La stabilisation de l'équipe de chefs de service avec un ratio et territoires d'intervention cohérent permettant un pilotage de proximité et un accompagnement de qualité des professionnels.
- ▶ Le travail de partenariat avec l'association APAJH sur les situations de l'agglomération grenobloise avec la formalisation d'un process repérant pour tous. Le déploiement généralisé des outils numériques : Au cours du premier trimestre 2020, chaque salarié du service a été doté d'outils numériques, de logiciel permettant de généraliser l'utilisation et le partage de l'agenda électronique. Cela a facilité les échanges entre professionnels et l'exercice du management à distance inhérent aux modalités d'exercice des missions en milieu ordinaire ; ceci d'autant plus dans le contexte sanitaire qui a nécessité l'organisation du travail à partir du domicile des professionnels quelques demi-journées par semaine. Par ailleurs depuis Avril 2020, le DNUU (Dossier Numérique Unique de l'Usager) mis en place au sein du SAVS, est désormais l'outil de suivi de l'activité et de l'accompagnement mené auprès de chaque personne. Il est également un outil de management au service de l'encadrement.
- ▶ La poursuite du travail de formalisation des Projets Personnalisés (PP) : débuté à l'automne 2019, le travail de formalisation des PP s'est poursuivi tout au long de l'année 2020 avec pour objectif de parvenir à élaborer ce document réglementaire, au plus tôt avec l'ensemble des personnes accompagnées.

Mission avancée en âge

Devant le contexte sanitaire particulier la mission Avancée en Age a dû s'adapter. Les évaluations ont été moins nombreuses et les accompagnements relais ont été conservés en s'adaptant à chaque protocole sanitaire mis en œuvre par les établissements. Le travail de partenariat s'est vu se réduire au strict minimum ne permettant pas de mettre en place des actions de sensibilisations, de formation ou toutes autres formes d'actions collectives. Fin 2020, l'équipe comprenait 2 ETP éducatifs, et 3 assistantes sociales (1.85 ETP) avec une répartition sur l'ensemble du territoire.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET LA DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Dans le cadre des nouvelles missions qui incombent dorénavant à la direction générale adjointe en charge de la stratégie et de la qualité, on soulignera, parmi les principaux dossiers qui ont été engagés en 2019 :

Le Dossier Numérique

Unique de l'Usager

(DNUU)

Depuis 2016, grâce à l'obtention d'une subvention européenne du FEDER de 520 000 €, l'Afiph met en place un Dossier Numérique Unique de l'Usager (DNUU) au sein de ses établissements et services, dans un contexte en pleine mutation, tant en termes métier qu'en termes réglementaire (Geva, Séraphin-PH...). En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté les modules de formations de l'ensemble des salariés.

Toutefois, après un constat positif de mise en œuvre sur les sites pilotes, il a été décidé de procéder au déploiement du DNUU sur l'ensemble de l'Association à partir de la fin 2020 pour se poursuivre sur l'année 2021.

La démarche

d'amélioration continue

de la qualité

Des Comités de Pilotage ont été organisés pour assurer la mise en œuvre des plans d'actions :

► Comité de pilotage Qualité Siège :

Il est constitué des membres du Codir de la Direction Générale, du responsable du Contrôle Interne, de la cheffe de projet DNUU et le Médecin coordonnateur.

Les COPIL sont organisés trimestriellement.

► Comité de pilotage Qualité Inter-filières :

Il est constitué de deux référents qualité par filière (1 cadre et 1 non cadre) missionnés pour participer aux Groupes de travail organisés par la Responsable Qualité Siège.

Ces actions ont été poursuivies, en 2020, et ont porté sur :

la méthodologie de suivi des plans d'actions consécutifs à l'évaluation interne dans les ESMS et l'organisation de COPIL Qualité ESMS.

La révision

de la procédure

d'accueil et d'admission

Cette action figurait dans le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). De plus, la mise en œuvre récente et progressive de la plateforme « Via Trajectoire », permettant aux usagers et à leur famille, à réception de leur notification, de demander leur admission en ligne aux ESMS de leur choix, doit être intégrée à notre procédure. Un groupe de travail a donc été constitué au sein du Comité de Pilotage Inter-filières pour réviser la procédure Afiph :

► Un tronc commun a été validé pour l'ensemble des filières.

► Les spécificités propres à chaque filière sont en cours d'identification.

La procédure a été adoptée par le Conseil d'Administration à l'automne 2020. Les travaux seront complétés en 2021 par la mise à jour des documents supports à la procédure, et notamment la révision des outils 2002-2.

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2020 a été bien évidemment marquée par la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines (techniquement et humainement avec les nombreuses incertitudes)

Faits marquants

Au-delà de la crise sanitaire qui sera développée ci-dessous, il est à noter qu'au niveau même des effectifs de la Direction des Ressources Humaines, que l'année 2020 n'a pas été neutre avec des départs et des arrivées de cadres dans le service RH :

► La précédente directrice RH a quitté son poste fin avril 2020 et le poste est resté vacant pendant 5 mois (non sans conséquences) jusqu'à l'arrivée du nouveau Directeur des Ressources Humaines fin septembre 2020

► Le poste de Responsable social et juridique a été

pourvu en mars 2020 pour finalement prendre fin (démission) début novembre 2020. Le poste étant vacant jusqu'à ce jour...

CRISE SANITAIRE

Les professionnels RH ont dû faire preuve de réactivité pour :

► Préserver la santé et la sécurité des salariés,

► Assurer la mise en place du télétravail et l'évolution de l'organisation du travail,

► Accompagner/conseiller les équipes de direction dans la gestion des salariés

Des **cellules de crise** ont été mises en place en fonction des besoins lors de la première vague. Fort des premiers enseignements, le format et la fréquence de ces cellules ont été harmonisés et généralisés à partir de la deuxième vague pour

l'ensemble des établissements et services de l'Afiph (réunion hebdomadaire en établissement et en central, participation d'un représentant du personnel...)

Le télétravail s'est mis en place par la force des choses pour tous les postes qui le permettaient. Ce nouveau mode de travail a à partir d'octobre 2020 été cadré par l'élaboration d'une **charte télétravail** et la production d'**avenants aux contrats de travail**. Ces nouveaux outils ont permis une meilleure prise en compte des organisations du travail.

Dans ce contexte particulier actuel, le Gouvernement a souhaité permettre aux employeurs de valoriser financièrement les salariés qui se sont investis pendant cette période. C'est le cas au sein de l'Afiph notamment des personnels qui ont été

contraints de sortir du confinement afin d'exercer leurs fonctions au contact des personnes accueillies ou plus généralement sur site. C'est dans ce cadre, que le service RH a travaillé à l'octroi d'une prime Covid sans opérer de distinction selon le rattachement à un établissement ou un autre et reconnaître ainsi l'effort accompli de toutes et tous face à une même situation.

FORMATION PROFESSIONNELLE

En raison du contexte évoqué plus, nombreuses actions de formation n'ont pas pu se dérouler dans l'année et ont été reportées en 2021 (sans certitude)

RECRUTEMENT ET MOBILITÉ

Nombre de recrutements en Contrat à Durée Déterminée sur 2020 : 199 postes ont été ouverts sur l'ensemble des établissements, et 1052 candidatures ont été reçues.

COMMUNICATION RH

Un bulletin de liaison régulier pour communiquer avec l'ensemble des salariés de l'Association a été créé en septembre 2020. Conçu en lien avec la Direction générale, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Coordination Territoriale ce bulletin, dénommé « La lettre du DG » est

adressé chaque mois avec les bulletins de paie. Il permet de présenter de faire le point sur les grands dossiers conduits par l'Association, sur l'actualité des projets et sur les entrées et sorties en termes d'effectifs.

RELATIONS SOCIALES

L'accord de mise en place des CSE du 24/9/2019 s'est mis en place en 2020 avec 14 CSE (et des fonctionnements très divers) + 1 CSE central. Le même découpage est à appliquer pour les CSSCT... L'information-consultation auprès du CSE-C a eu lieu pour la mise en place de la nouvelle organisation de la Direction Générale au 1er janvier 2021.

Le rapport financier

Préambule

L'EXERCICE 2020 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LES FAITS CARACTÉRISTIQUES SUIVANTS

COVID-19 :

Depuis mars 2020, nous devons lutter contre la pandémie de COVID19 :

Des mesures d'organisation ont été mises en place (retour à domicile des TH, cellule de crise, télétravail dans la mesure du possible, ...).

La totalité des impacts financiers du COVID a été prise en charge par l'ARS pour les établissements ONDAM : maintien des dotations des établissements malgré la sous activité, versement de la prime COVID, maintien des salaires des TH, achats en nombre de matériels sanitaires.

Par contre ces surcoûts ne l'ont été que partiellement pour les établissements du CDI, qui n'a garanti que les recettes d'activité. Les primes COVID (644 k€) et le matériel de protection n'ont pas fait l'objet d'aides spécifiques. Ces surcoûts devraient être pris en considération dans le cadre de l'analyse des résultats des comptes administratifs 2020.

Les investissements :

Les acquisitions d'investissements non financiers s'élèvent à 4131 k€. Après prise en compte de la variation des immobilisations en cours (comptabilisation de 398 k€ et augmentation de 1816 k€), le total investi ressort à 2713 k€.

Les emprunts :

Trois emprunts ont été contractés en 2020, se rapportant aux investissements de 2019, pour un montant total de 3846 k€.

- ▶ 1 emprunt de 1879 k€ sur une durée de 15 ans
- ▶ 1 emprunt de 1177 k€ sur une durée de 10 ans
- ▶ 1 emprunt de 790 k€ sur une durée de 5 ans

Rachat pour 1 € symbolique du bâtiment de l'ESAT de Malissol. Ce bâtiment a été transmis à l'AFIPH par le CIRCAT. Sa valeur marchande est estimée à environ 700 k€

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Litige prud'homal :

Un litige prud'homal, provisionné antérieurement à hauteur de 182 k€ a été perdu en 2021 (montant 150 k€). La charge et la reprise de provision seront comptabilisées en 2021.

Legs :

En octobre 2020, le conseil d'administration de l'AFIPH a accepté un legs d'une personne décédée en 2020. La comptabilisation du legs (montant estimatif 250 k€) sera réalisée en 2021 sur la base de l'acte notarié indiquant la valorisation définitive du patrimoine.

Réforme comptable des fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont des contributions spécifiques qui n'ont pas été utilisées en totalité à la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été attribuées. Ils concernent principalement les contributions financières accordées par les autorités de tarification (ex : pour le renouvellement d'investissement). Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- ▶ Subventions d'exploitation
- ▶ Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ▶ Ressources liées à la générosité du public

comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Synthèse des résultats :

Le résultat global dont l'affectation pôle par pôle est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale est un excédent de 1968 k€ (contre un excédent de 1428 k€ en 2019). Il se ventile en :

- ▶ Excédent de 2021 k€ pour la gestion conventionnée
- ▶ Déficit de 53 k€ pour la gestion propre.

Les résultats par pôle

LA GESTION CONVENTIONNÉE

Les taux directeurs, qui permettent la revalorisation budgétaire à périmètre constant, ont été les suivants en 2020 : ARS : 0,94%, Conseil Départemental : Charges de personnel : 0,80%, charges d'exploitation courantes 0.80% et autres charges : 0,80%. (hors actions nouvelles et hors frais de siège, amortissements et frais financiers).

Le résultat administratif à affecter au titre de 2020 est un excédent de 2021 k€ (contre un excédent de 1 407 k€ en 2019).

Il se ventile comme suit (en k€) :

- ▶ Etablissements ONDAM +1417
- ▶ ESAT (BPAS) +603
- ▶ Etablissements CDI +440
- ▶ Siège technique -54
- ▶ Entité comptable retraitement -385

Etablissements CPOM ONDAM :

Le total des produit ressort à 44 916 k€ dont 39 383 k€ de dotation globale, et les charges à 43 499 k€. L'excédent est de 1417 k€ contre un déficit de 410 k€ en 2019.

Dans la filière enfance (Excédent de 258 k€ contre un déficit de 489 k€ en 2019) : trois établissements sont excédentaires PENI, PEIR et PEAG (+1019 k€) : effet du maintien de la dotation de l'ARS malgré la sous-activité. Les deux autres établissements (PECI et Violettes) sont déficitaires de 761 k€.

Dans la filière handicap lourd, L'année 2020 présente un résultat déficitaire de 40 k€ contre un déficit de 346 K€ (incluant l'UMAJAA) en 2019 soit une amélioration de 306 K€.

On note une sensible croissance du résultat du FAM La Monta (+ 100 k€) de FBQ (+133 k€) et du FAM Grand Ouest (+69 k€)

Les déficits structurels des deux MAS (Grand Ouest et Charminelle) s'expliquent par des budgets ne couvrant pas l'exhaustivité des charges de personnel figurant à l'organigramme. Ces deux MAS sont en plan de retour à l'équilibre, acté dans le CPOM 2021-2025.

Dans les autres établissements (excédent 1230 k€ contre 456 k€ en 2019), les résultats des Gentianes, du Sessad-SFPA, et du Samsah-ARS sont tous positifs.

Les Gentianes sont en excédent de 552 k€. Soit plus 374K€ par rapport à 2019.

Le résultat administratif du **SESSAD / SFPA**, est excédentaire de 529 k€. Soit + 413 K€ par rapport à 2019. Il intègre le PCPE Prisme-38.

Le SAMSAH ARS, qui a démarré son activité au cours du dernier semestre 2018, présente un excédent de 149 k€ en retrait de 13 K€ par rapport à 2019.

Etablissements CPOM ESAT :

Les produits sont de 15 096 k€ et les charges de 14 493 k€. L'excédent à affecter est de 603 k€ (contre un excédent de 386 k€ en 2019).

Les AEIR sont le seul établissement déficitaire (-215 k€). Les AEICI sont en excédent de 304 k€ et les AESIG de 264 k€.

Les établissements sous compétence du Conseil Départemental :

Ils dégagent un excédent de 440 k€ en 2020 (contre un excédent de 1281 k€ en 2019), avant validation par l'autorité de tarification (qui peut conduire au rejet de certaines charges et à la révision de l'affectation du résultat).

La filière hébergement ressort en excédent de 266 k€ contre un excédent de 1 161 k€ en 2019 (dégradation de 895 k€). La baisse des résultats s'explique notamment par l'attribution d'une prime covid aux salariés (504 k€, sans compensation par le CDI), le coût d'achat des protections individuelles, des prestations additionnelles de nettoyage et la hausse des frais d'intérim.

Pour la filière handicap lourd, le résultat (déficit de 67 k€ contre un déficit de 31 k€ en 2019) provient essentiellement de trois foyers (FBQ, Tréry et La Monta). Grand Ouest présente un excédent de 110 k€. La dégradation s'explique également par l'attribution d'une prime covid aux salariés (90 k€, sans compensation), des frais additionnels de nettoyage et d'intérim. Le résultat du SAVS est positif de 241 k€ (189 k€ en 2019) – Il est pénalisé par les primes covid (51 k€, sans compensation). Une mesure nouvelle a été attribuée au niveau des frais de personnel, afin de mieux fluidifier la file active. Ces moyens n'ont pas été déployés en année pleine.

Le siège technique :

Le déficit de 53 k€, (Excédent de 121 k€ en 2019) s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel et des rémunérations d'intermédiaires : (+ 50 k€ par rapport à 2019), des frais d'audit et d'expertise comptable (CSE). La subvention associative d'équilibre sur les produits financiers (94 k€) a été maintenue, alors que les produits financiers (129 k€) sont en fort retrait par rapport à ceux de 2019 (306 k€).

LA GESTION PROPRE

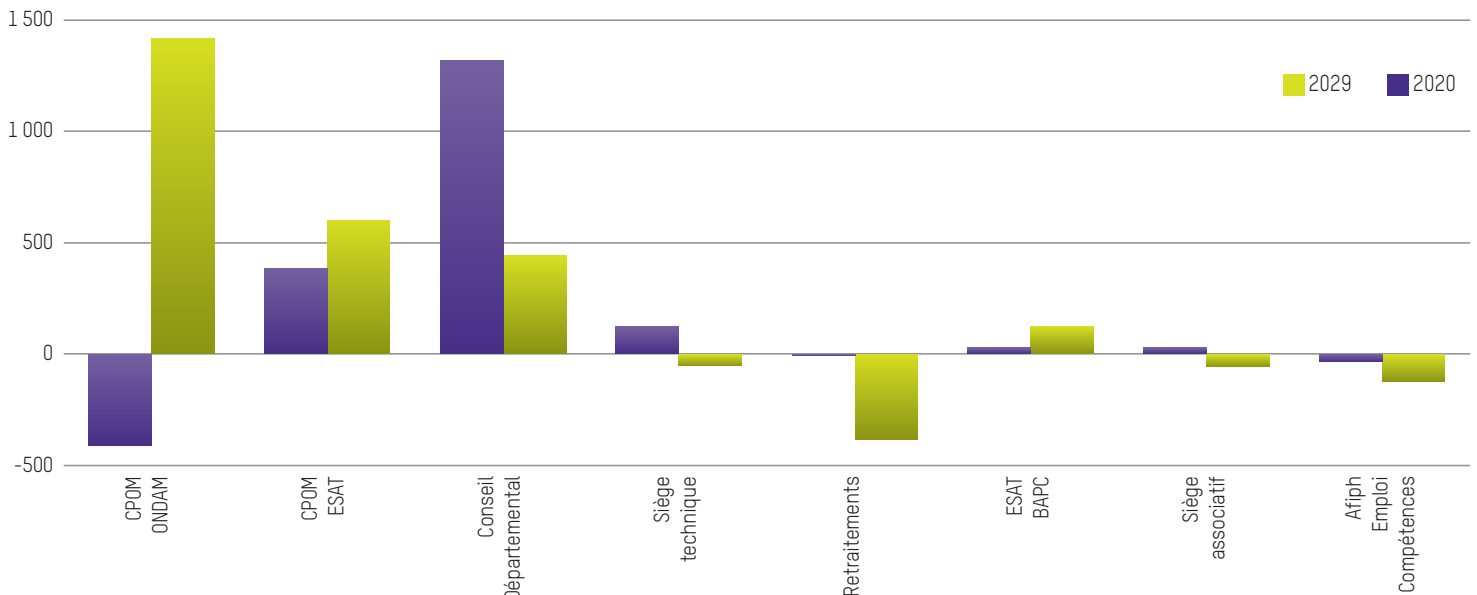
La Gestion Propre ressort cette année avec un déficit de 54 K€ qui s'articule comme suit :

- ▶ ESAT BAPC + 125 K€
- ▶ AFIPH EMPLOI COMPETENCE - 123 K€
- ▶ Siège Associatif - 56 K€

Nos ESAT ont évidemment subi les effets de la crise sanitaire qui se traduit au total par une chute de la production de 23,6 %, celle-ci régressant de 11.500 à 8.785 K€. Cessation de la plupart des activités pendant de longues semaine faute de personnel au cours du premier confinement, et baisse d'activité en année pleine chez plusieurs donneurs d'ordre, se sont en effet conjuguées. Dans ce contexte très difficile, et comme le rapport d'activité l'explique par ailleurs, nos équipes ne sont pas moins parvenues, ce qui est de bon augure pour l'avenir, à renforcer des positions commerciales avec certain clients notoires comme Calor, Imhotep (AEIR), Plastivaloire, Sepal (AENI) voire, faisant preuve d'opportunisme et d'esprit de solidarité entre établissements, à se procurer (AEICI) un fort courant d'activités avec la gestion logistique des équipements de protection individuels liés à la COVID 19 pour tous les établissements de l'AFIPH.

A 48 % du chiffre d'affaires, la « valeur ajoutée » produite se maintient à un niveau très satisfaisant. Cela étant, mais aussi grâce à l'apport exceptionnel d'un complément d'aide au poste de 1.132 K€, servi par l'État pour compenser la part de chiffre d'affaires manquant à la couverture des charges fixes, **la filière ESAT BAPC ressort globalement en excédent de 125 K€, lequel se répartit comme suit :**

- ▶ AENI (Nord Isère) +23 K€
- ▶ AEIR (Isère Rhodanienne) +182 K€
- ▶ AEICI (Centre Isère) -105 K€
- ▶ AEAG (Agglo Grenobloise) -42 K€
- ▶ AESIG (Sud Grésivaudan) +67 K€



L'activité d'AFIPH EMPLOI COMPETENCES (AEC), s'est aussi trouvée lourdement affectée par la crise sanitaire, notamment au niveau de son pôle de formation. Les recettes d'AEC ont ainsi chuté à 541 K€ en 2020 (c/ 785 en 2019) pour un prévisionnel s'établissant à 1.400 K€ sur la lancée des exercices précédents et dans la logique des développements en cours. Les subventions contribuent pour moitié aux recettes avec 270 K€. Les prestations produites ont essentiellement porté sur les marchés extérieurs, principalement subventionnés par l'AGEFIPH et le Ministère du Travail. Les conventions conclues en interne à l'AFIPH (SAMSAH, jeunes en aménagement Creton et travailleurs de nos ESAT) n'ont guère produit d'effets.

Dans ce contexte, malgré la compression des charges d'exploitation - charges de personnel notamment réduites à 337 K€ c/ 470 K€ en 2019 - le résultat d'AEC ressort déficitaire de 123 K€.

Le résultat du Siège Associatif s'affiche en déficit de 56 K€ (c/ un excédent de 28 K€ en 2019). Ce résultat s'articule comme suit :

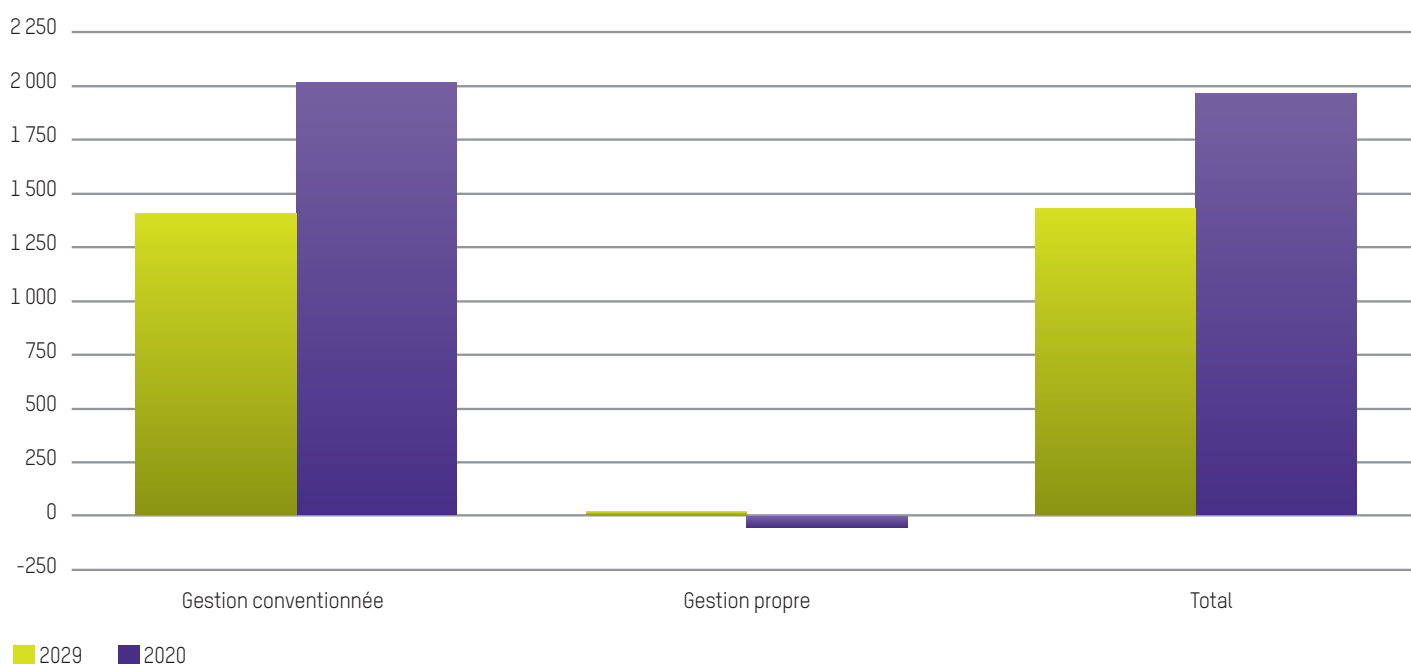
- ▶ un déficit de la « vie associative », récurrent, qui s'est toutefois légèrement réduit en 2020 à 99 K€ (117 K€ en 2019) du fait principalement, des économies réalisées en charges externes, tenant à la notable diminution des frais de déplacement qu'explique un fort recours aux visio-conférences pour les réunions en raison de la situation sanitaire. Les produits progressent légèrement grâce aux dons reçus (26 K€ c/ 15 K€) ; par contre le poste des cotisations d'adhérents poursuit sa lente régression (141 K€ c/ 145 en 2019).

- ▶ un très léger excédent de 19 K€ en résultat financier (c/ 155 K€ en 2019). Cette chute tient au fait qu'il n'y a pas eu cette année de cession de placement générateur de plus-value notable comme ce fut le cas l'an dernier. Par ailleurs, nos placements stables, sans risque, pâtissent de la

persistance des très faibles taux de marché ; ainsi nos produits financiers se sont-ils limités à 129 K€ (c/ 306 en 2019). Les charges financières qui s'établissent à 110 K€ se composent de l'impôt dû sur produits financiers (16 K€), ainsi que de la contribution associative d'équilibre, inchangée à 94 K€, servie forfaitairement au siège technique quel que soit le niveau du résultat financier.

- ▶ La reprise d'une provision pour impôt sur produits financiers surestimée en 2019, à hauteur de 28 K€.

- ▶ Le résultat des sections locales déficitaire de 5 K€



Évolution de la situation financière et conclusion

En résumé, notre Association affiche en «gestion conventionnée» un résultat comptable nettement positif de 1.069 K€ dont il convient de ne pas tirer des conclusions hâtives. En effet, le contexte exceptionnel de crise sanitaire dans lequel s'inscrit ce résultat comporte des éléments non récurrents qui en faussent quelque peu la signification ; c'est notamment le cas de la sous-activité pendant de longues semaines en établissements, génératrice de moindres coûts de fonctionnement, avec maintien des dotations par nos financeurs dans le même temps ; et à l'inverse, des surcoûts liés à l'achat d'équipements de protection sanitaire, aux prestations additionnelles de nettoyage et surtout à la «prime COVID» versée aux salariés, qui pour l'heure, n'ont pas été compensés par le financeur en ce qui concerne les établissements sous tutelle du Département.

En «gestion propre», le résultat - déficitaire de 54 K€ - subit aussi les effets de la crise. Si les pertes de chiffre d'affaires en ESAT ont été compensées par l'apport exceptionnel d'un complément d'«aide au poste» de 1.132 K€, on

observe qu' AFIPH EMPLOI COMPETENCES, avec un recul de plus de 50% de ses recettes d'activité par rapport au prévisionnel, a particulièrement souffert du contexte.

Pour ce qui est de sa situation financière, l'AFIPH conserve une solide assise avec un volume de fonds propres confortable de 33,4 M€ (après prise en compte des agrégats relevant de la nouvelle réglementation comptable), ainsi que des ratios de structure (endettement / capitaux propres) et d'exploitation (fonds de roulement / coût de fonctionnement journalier) qui se maintiennent à un bon niveau.

Encore convient-il dans ce contexte, de maintenir la recherche d'une efficacité organisationnelle accrue pour une bonne maîtrise budgétaire sur l'ensemble des pans de l'activité.

LES ORIENTATIONS

Depuis une dizaine d'années, les secteurs de l'économie sociale en général et de l'accompagnement du handicap en particulier, connaissent de profondes mutations. Les nombreuses évolutions du cadre légal et institutionnel, la multiplication des réglementations, le développement de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, l'évolution des profils de handicaps et des pathologies associées des personnes accompagnées, et enfin l'évolution des politiques publiques, dans le cadre d'« une réponse accompagnée pour tous », viennent directement impacter les modes de fonctionnement et les conditions de travail de l'Association. Face à cette situation, l'Afiph n'est pas restée inactive. Depuis plusieurs années, l'Association développe une politique active de modernisation de ses établissements afin de mieux répondre aux attentes des nouvelles politiques publiques en développant de nouveaux services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap et aux souhaits des familles et des aidants. 2020 et 2021 ont marqué une nouvelle étape dans cette volonté d'adaptation. D'une part, avec l'adoption d'un nouveau Projet pour l'Association qui n'a d'autre ambition que « d'accompagner tous les possibles ». D'autre part, avec l'élaboration d'un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) qui doit être validé par l'ARS et le Conseil départemental et permettre de financer un plan d'action pour l'ensemble de ses établissements et services dans les 5 prochaines années. Enfin, et dans ce cadre, de poser les bases d'une nouvelle organisation de ses services afin de pouvoir mettre en œuvre le Projet de l'Afiph et les contrats de financement. C'est fort de ces trois piliers, que l'Afiph va poser ces orientations de travail pour la prochaine année.

Décliner au plan opérationnel

le projet de l'Afiph : « Accompagner tous les possibles »

Le nouveau projet de l'Afiph, adopté par les adhérents lors de la dernière Assemblée Générale de septembre 2020, a pour ambition d'« Accompagner tous les possibles ». Il propose une vision éthique et bienveillante de ce que doit être un accompagnement et un parcours de vie adaptée à la personne en situation de handicap au 21^{ème} siècle.

Parce que la société inclusive n'est pas seulement synonyme de milieu ordinaire, mais signifie aussi l'application réelle des droits des personnes à la compensation du handicap, pour qu'elles puissent exercer pleinement leur citoyenneté. Aussi, l'Afiph restera un acteur déterminé, innovant et vigilant dans la poursuite de cet objectif.

Ce projet ambitieux, d'accompagner tous les possibles pour une personne en situation de handicap suppose de mobiliser les ressources de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. Parce que chacun dans son rôle, dispose d'un pouvoir d'agir qui va permettre d'élaborer et de concrétiser le parcours de vie adapté à la personne.

Pour ce faire, l'Afiph entend réaliser son ambition en s'appuyant sur 4 axes de travail complémentaires qui constitueront les leviers de son action pour atteindre son objectif.

1. Fluidifier les parcours et proposer un accompagnement de proximité adapté aux besoins et aux attentes de la personne.
2. Soutenir les familles et aidants.
3. Militer pour une société inclusive et solidaire.
4. Accompagner les professionnels dans le changement.

À partir de ces grandes orientations il s'agit, pour l'Afiph, dans l'année à venir, de décliner au plan opérationnel les principales orientations de ce projet en lien avec les contrats de financement qui doivent être signés avec l'ARS et le Conseil départemental. Un projet, enfin, qui fera l'objet d'une évaluation annuelle afin de mesurer les avancées mais qui pourra aussi faire l'objet d'ajustement ou bénéficier de nouvelles propositions en fonction de l'actualité ou de l'évolution possible des politiques publiques durant cette période.

Ce travail débutera à l'automne pour être validé par le Conseil d'Administration avant d'être décliné dans l'ensemble des établissements et services de l'Afiph.

Les familles, les adhérents, les professionnels et les personnes en situation de handicap qui se sont déjà mobilisés pour participer activement à l'élaboration de ce projet répondront encore présents.

Parce que c'est ensemble et unis que nous réussirons à « Accompagner tous les possibles » et à défendre la cause des personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent pleinement exercer leurs droits de citoyens.

Mettre en œuvre

le CPOM

Après plusieurs mois de préparation intense, le nouveau CPOM, qui détermine les financements des différents établissements et services pour les 5 prochaines années, devrait être signé avant le 30 juin.

Il s'agira dans les mois qui suivent d'organiser, sous l'impulsion des nouveaux Directeurs de Département en lien avec les directions d'établissements, la mise en œuvre concrète de ce contrat.

À travers un pilotage transversal, il sera nécessaire d'affiner les nombreuses actions envisagées afin notamment de favoriser l'innovation mais aussi, d'accompagner le changement de pratiques.

En effet, l'ambition d'accompagner tous les possibles affirmée dans le nouveau projet de l'Afiph suppose que nous devons passer véritablement d'une culture de la place à une culture de la prestation. Dans nos modalités d'accompagnement, nous devons passer de la logique du « faire pour » au « faire avec ». Cela signifie que chacun, dans ses compétences, doit retrouver son « Pouvoir d'Agir ». Il ne doit plus y avoir le « sachant-professionnel » par rapport à l'« usager incapable » et des aidants qui ont un regard subjectif.

Dans nos modalités de gouvernance, nous devons aussi évoluer et encourager l'initiative et la prise de responsabilité de chacun. C'est un des enjeux de la nouvelle organisation initiée au début de l'année 2021.

Cela suppose aussi que tous les acteurs de l'association, quel que soit leur métier, acceptent le changement, c'est-à-dire de modifier sa posture et de faire évoluer ses pratiques. Dans ce cadre, l'Afiph poursuivra donc la politique active de formation et d'accompagnement au changement des salariés qu'elle développe depuis plusieurs années, en lien avec les représentants du personnel. Cela signifie aussi de continuer à informer et former les familles et notamment les adhérents pour qu'ils soient aussi acteurs de ces évolutions.

Poursuivre la mise en place de la nouvelle organisation de l'Afiph

Le 1^{er} janvier dernier la mise en place d'un nouveau Comité de Direction de l'Afiph a été une première étape de cette nouvelle organisation destinée à améliorer le pilotage des établissements et services. Organisé autour de traditionnelles fonctions dites supports (finances-systèmes d'information, ressources humaines, contrôle de gestion, secrétariat général-communication, stratégie qualité), ce Comité est complété par trois départements qui représentent les différentes spécificités des établissements et services de l'Afiph :

- ▶ Le Département Habitat, Vie Sociale et Professionnelle qui réunit sous sa coupe les Foyers d'Hébergement et Services d'Activité de Jour, les Esat, SAVS/SAMSAH ainsi qu'Afiph Emploi Compétences.
- ▶ Le Département Enfance avec les Ime, les Sessad et les EMISS.
- ▶ Enfin, le Département Santé Hébergement avec les MAS, FAM et Foyers de Vie.

L'organisation de l'Association n'avait pas bougé depuis une dizaine d'années alors que dans le même temps les évolutions des politiques publiques et des besoins des personnes en situation ont considérablement évolué.

Avec la création de ces trois départements, avec à leur tête un Directeur qui disposera d'un pouvoir hiérarchique, il s'agit de mettre en place un fonctionnement plus adapté afin d'en faciliter les réponses.

Il est important également de réaffirmer pour l'Association sa volonté que soit pris en compte les questions liées au cœur de métier et de remettre au cœur de l'action l'accompagnement de la personne en situation de handicap. Il s'agit enfin d'améliorer le service que doit apporter le Siège aux établissements pour leur permettre de mieux accomplir leurs missions auprès des usagers. Cette fondation ayant été posée, les prochains mois doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre de cette nouvelle organisation en travaillant au plus près avec les établissements ou services, afin notamment, de favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement sur l'ensemble des sites de l'Afiph.

Cette année encore, les orientations de l'Association sont ambitieuses. Elles s'inscrivent dans la continuité de la démarche de modernisation de l'Afiph engagée ces dernières années. Cette ambition est celle de chacun des acteurs qui font la richesse de l'association depuis 60 ans qu'il s'agisse des familles, de bénévoles, des professionnels et bien sur des personnes en situation de handicap qui sont les premières concernées.

La mise en œuvre de ces différents projets va demander une forte mobilisation. Mais, l'Afiph a toujours su relever les défis auxquels elle a été confrontée dans son histoire. Elle répondra une fois encore présente. Parce qu'il y a de l'avenir et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap pour lesquelles l'Afiph se doit d'« accompagner tous les possibles » afin qu'elles puissent sépanouir et se développer pour s'intégrer au mieux dans la vie de la Cité.

afiph
www.afiph.org

3, avenue Marie-Reynoard
CS 70003
38029 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 46 39 66
Courriel : accueil@afiph.org

Savoir plus : Vous souhaitez disposer de l'intégralité des rapports de l'Assemblée générale (rapport d'activité, rapport financier, rapport d'orientation) ? Commandez-les par téléphone au 04 76 46 39 66, nous vous les adresserons par courrier (si vous êtes édhérent) ou téléchargez-les sur le site de l'Afiph, dans la rubrique médiathèque ou actualité. www.afiph.org
Association familiale de l'Isère pour personnes handicapées reconnue d'utilité publique (décret du 11 mars 1968)